

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 25 (1916)
Heft: 53

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



N° 53
BASEL
30. Dezember
1916

N° 53
BASEL
30. Décembre
1916

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

Fünftundzwanzigster Jahrgang
Erscheint jeden Samstag
Organ und Eigentum des
Schweizer Hotelier-Vereins

Vingt-cinquième Année
Paraît tous les Samedis
Organe et Propriété de la
Société Suisse des Hôteliers

Die Vereinsmitglieder erhalten das Blatt gratis. Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Alleinige Inseraten-Annahme: **RUDOLF MOSSE**, Annoncen-Expedition, Zürich und Basel. Les annonces sont seules reçues par **RUDOLF MOSSE**, Agence de publicité, Zurich et Bâle.
Alleinige Konzessionärin für den in- und ausländischen Propagandendienst des Schweizer Hotelier-Vereins. Seule concessionnaire du service de publicité suisse et étranger de la Société Suisse des Hôteliers.
INSEKTIONS- und Expedition: St. Jakobstrasse No. 11, Basel. * * * Druck: Schweizerische Verlags-Druckerei G. Böhm, Basel.

ABONNEMENT SCHWEIZ: Jährl. Fr. 10.—, halbjährl. Fr. 6.—, vierteljährl. Fr. 3.50, 2 Monate Fr. 2.50, 1 Monat Fr. 1.25. AUSLAND (inkl. Portozuschlag): Jährl. Fr. 15.—, halbjährl. Fr. 8.50, vierteljährl. Fr. 4.50, 2 Monate Fr. 3.20, 1 Monat Fr. 1.60. **ABONNEMENTS**: SUISSE: 12 mois fr. 10.—, 6 mois fr. 6.—, 3 mois fr. 3.50, 2 mois fr. 2.50, 1 mois fr. 1.25. ÉTRANGER (trais de port compris): 12 mois fr. 15.—, 6 mois fr. 8.50, 3 mois fr. 4.50, 2 mois fr. 3.20, 1 mois fr. 1.60.
Postcheck- & Giro-Konto No. V. 85 * Redaktion- und Expedition: St. Jakobstrasse No. 11, Basel. * * * TÉLÉPHONE No. 2406. * * * Rédaction et Administration: St. Jakobstrasse No. 11, Bâle. * * * Compte de chèques postaux No. V. 85 *

Schweizer Hotelier-Verein

Neujahr 1917

Allen unseren werten Mitgliedern
entbieten wir

Zum Jahreswechsel
die herzlichen Glückwünsche
in der Hoffnung, dass das neue Jahr
dem Verein fruchtbringend sein möge.

Für den Vorstand
Der Präsident: Dr. O. Töndury.

Société Suisse des Hôteliers

Nouvel-An 1917

Nous prions nos Sociétaires d'agréer

Nos meilleurs
Vœux et Souhais de
Bonne Année

en exprimant l'espoir que la prospérité
de notre Société ne fera que continuer
à l'avenir.

Pour le Comité
Le Président: Dr. O. Töndury.

Unsere verehrlichen Lesern und
Mitarbeitern

Herzliche Glückwünsche
zum neuen Jahr!

Redaktion und Expedition
der Schweizer Hotel-Revue

A tous nos honorables lecteurs
et collaborateurs

Nos meilleurs Souhais
de Bonne Année!

Rédaction et Administration
de la Revue Suisse des Hôtels.

An unsere Leser!

Im Einverständnis beider Vertragsparteien ist das Abkommen mit der *Annoncen-Expedition Rudolf Mosse* über die Inseratenverwaltung unseres Blattes aufgelöst worden und nimmt infolgedessen vom 1. Januar 1917 an der Verlag Inserationsaufträge wieder direkt entgegen. Bestellungen vermitteln ferner die bisherige Inseratenpächterin, sowie die andern Annoncen-Agenturen.

Als Vertreterin der bedeutenden schweizerischen Hotelindustrie nimmt die *Schweizer Hotel-Revue* in der internationalen Fachpresse schon lange eine führende Stellung ein. Dies liegt nicht allein begründet in dem Ansehen, dessen sich die schweizerische Hotellerie bei der gesamten Reisewelt erfreut, sondern namentlich auch in der vornehmen und zutreffenden Art, womit durch die Feder von ersten Fachleuten die Angelegenheiten der Hotelindustrie und des Fremdenverkehrs erörtert werden. Der europäische Krieg hat der Bedeutung unseres Blattes keinen Abbruch getan, sondern sie im Gegenteil noch erhöht, wie denn überhaupt die Ereignisse der letzten Jahre die Stellung der neutralen Presse gefestigt haben. Inserate in der *Schweizer Hotel-Revue* haben deshalb anerkanntermassen guten Erfolg.

Das *Abonnement* unseres Organes können wir allen denjenigen Personen und Firmen empfehlen, welche über die Bestrebungen der Hotelindustrie und des Fremdenverkehrs im In- und Ausland auf dem laufenden zu sein wünschen. Alle beruflichen Tagesfragen finden angemessene Berücksichtigung. Ferner registriert die *Schweizer Hotel-Revue* alle die Branche betreffenden Tagesneuigkeiten, sowie die technischen Neuerungen, was sie zu einem unentbehrlichen Orientierungsmittel für Hoteliers und Geschäftshäuser mit Hotelierkundschaft macht. Hotelangestellte benutzen unser Blatt mit Vorliebe als Mittel zu ihrer beruflichen Weiterbildung. Prinzipalen wie Angestellten leistet endlich unser *Personalanzeiger* schätzenswerte Dienste. Besonderes Augenmerk wird die *Schweizer Hotel-Revue* der gegenwärtig an der Tagesordnung stehenden *Menufrage* schenken. In einer der nächsten Nummern wird diesbezüglich ein Präis ausschreiben erlassen, worauf wir Hoteliers und Köche jetzt schon aufmerksam machen.

Unsere Redaktion, gestützt auf einen ausgewählten Stab beruflich gebildeter Korrespondenten, wird auch in Zukunft bestrebt sein, sich die bisher in so hohem Masse zu teil gewordene Anerkennung und das Wohlwollen der Leser zu erhalten.

Der Verlag.

A nos lecteurs,

Par un accord des deux parties, le contrat concernant l'administration des insertions de notre organe que nous avons conclu avec l'Agence de Publicité Rodolphe Mosse a été résilié. A partir du 1^{er} Janvier les ordres d'insertion sont reçus directement par l'administration du journal. Les ordres peuvent être envoyés en outre par l'intermédiaire de l'agence Rodolphe Mosse et des autres agences de publicité.

La *Revue Suisse des Hôtels*, l'organe de l'industrie hôtelière suisse, occupe depuis longtemps une place dominante dans la presse hôtelière internationale. Elle doit cette place en grande partie on peut l'attribuer aussi à la façon dont y sont traités les sujets touchant l'industrie hôtelière et le tourisme par des hommes compétents. La guerre européenne, loin d'amoindrir l'importance de notre organe, l'a accrue, comme c'est le cas pour tous les journaux vraiment neutres. Les annonces parues dans la *Revue Suisse des Hôtels* ont toujours un grand succès.

Nous recommandons à toutes les personnes désireuses d'être au courant des tendances de l'industrie hôtelière et du tourisme suisse et international de s'abonner à notre organe. Toutes les questions qui touchent ces domaines y sont développées. La *Revue Suisse des Hôtels* enregistre en outre toutes les nouvelles du jour qui se rapportent à quelque point de vue à notre industrie; elle est devenue un organe indispensable d'orientation pour les hôteliers et les maisons de commerce avec une clientèle d'hôtelier par le fait qu'on y trouve exposées toutes les innovations techniques. Les employés d'hôtel peuvent développer leurs connaissances personnelles par l'étude des articles qui paraissent dans notre organe. Le *Moniteur du personnel* enfin rend d'appréciables services aux patrons comme aux employés.

La *Revue Suisse des Hôtels* consacra une attention spéciale à la question la plus grave à l'ordre du jour, la *question des menus*. Doré et déjà nous rendons les hôteliers et les cuisiniers attentifs du fait que dans un des prochains numéros paraîtra un concours à ce sujet.

Notre rédaction, appuyée par un certain nombre de correspondants professionnels, s'efforcera à l'avenir aussi de conserver la confiance et la bienveillance que nos lecteurs nous ont témoignées dans une si grande mesure.

L'Administration.

AVIS

Kochkurse der Hotelfachschule
des
Schweizer Hotelier-Vereins
in Cour-Lausanne.

Am 15. Januar 1917 beginnt ein neuer
Kochkurs
mit Dauer bis 15. Mai.
Auskünfte und Unterrichtsplan durch die
Direktion der Hotel-Fachschule
in Cour-Lausanne.

Anzeige betreffend Autorgebühren.

Die verehrlichen Mitglieder, welche die fälligen Autorgebühren noch nicht regliert haben, werden gebeten, sie baldmöglichst dem Herrn **C. Taret**, Generalagenten der *Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique*, Beundenfeldstrasse 7, Bern, einzusenden.

Schweizer Hotelier-Verein,
Der Präsident:
Dr. O. Töndury.

Neujahrsgratulations.

Seit Jahren hat sich unter unsern Mitgliedern die praktische Sitte eingebürgert, sich durch Leistung eines freiwilligen Beitrages an die Fachliche Fortbildungsschule von den zereemoniellen Neujahrsgratulations zu enthalten. Da diese Gaben dem *Tschumi-Fonds zur Erhaltung und Förderung der Fachschule* zufließen, laden wir unsere Herren Kollegen ein, einen beliebigen grossen oder kleinen Betrag zu gunsten dieses Fonds an die Redaktion der *Hotel-Revue* (Post-Scheckkonto No. V. 85) in Basel einzusenden.

Die Spender, deren Namen im Organ veröffentlicht werden, betrachten sich dank ihrer Gabe von der Versendung von Neujahrsgratulationskarten entbunden.

Chur, den 1. Dezember 1916.
Schweizer Hotelier-Verein,
Der Präsident: Dr. O. Töndury.

Souhais de Nouvelle-Année.

Depuis des années nos Sociétaires se sont accoutumés à se libérer de l'usage cérémonieux des félicitations du Jour de l'AN moyennant le versement volontaire d'un montant quelconque à l'Ecole professionnelle. Ces dons seront versés au *Fonds Tschumi pour le maintien et le développement de l'Ecole professionnelle* et nous croyons devoir inviter nos chers Collègues à bien vouloir envoyer à la rédaction de l'*Hôtel-Revue* (Compte de Chèques postaux No. V. 85) toute somme qu'il leur plaira d'offrir en faveur de cette institution.

**Hotel- & Restaurant-
Buchführung**
Amerikanisches System Frisch.
Lehre amerikanische Buchführung nach meinem bewährten System durch Unterrichtsbücher. Hunderte von Anerkennungsbescheiden. Garantie für den Erfolg. Verlangen Sie Gratisprospekt. Prima Referenzen. Bitte auch selbst in Hotels und Restaurants Buchführung ein. Ordre verschickteste Bücher. Geben auch nach auswärts.

Alle Geschäftsbücher für Hotels auf Lager.
H. Frisch, Zürich I
Bücherexperte (10)

**SCHWEIZER
HOTEL-REVUE
BASEL**
Offizielles Organ u. Elgenum d. Schweiz. Hotel-Verzins
Die „Hotel-Revue“
eignet sich hauptsächlich für Inserate, betreffend:

Beleuchtungs-, Heizungs-, Wasch- und Ciset-Anlagen
Personen- u. Gepäckaufzüge
Speisebereitungsmaschinen
Silber-, Porzellan-, Glaswaren
Lebensmittel, sowie Getränke
Armeeublenissowie Tapeten
Teppiche, Vorhänge, Lingerie
Küchen- u. Keller-Utensilien
Kauf, Verkauf und Pacht von
Hotels, Pensionen, Kurhäuser
Stellen-Gesuche und Offerten

+ Hygienische
Bedarfsartikel und Gummiwaren
in grosser Auswahl. (Probierortimente à 4.80 u. 7.—) Preisliste mit 100 Abbild. gratis u. versch. Sanitätsgeschäft P. Hübscher
(415) Seefeld 98, Zürich 8.

Direktor
Schweizer, geschäftlich tüchtig, sprachkund., kaufmännisch ge-
bildet und energisch. (741)
gestützt auf prima Referenzen
und Zeugnisse, für nächsten
Sommer oder Winter 1917,
Saison- oder Jahresstelle.
In- od. Ausland in erstkl. Hotel.
Offerten unter Chiffre Z. H. 5583
befördert die Annoncen-Exp.
R. Mosse, Zürich, Limmatquai 34.

**Chef de cuisine-Administrateur
sucht Engagement**
auf Januar in erstklassiges Haus im In- oder Ausland.
Würde eventuell auch in gutem Hotel oder Restaurant
Gerantstelle annehmen.
Offerten unter Ch. R. M. 300 an Rud. Mosse, Annoncen, Zürich.

Kaffeeröstmaschinen
Kugelröster, zirka 10 Kg. fassend,
:: beste, eigene Konstruktion ::
Prospekte gratis und franko. (736)
E. Pünter & Cie., Unterer Mühlesteig, Zürich.

**ÉCOLE PROFESSIONNELLE HOTELIÈRE
COUR-LAUSANNE**
DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES HOTELIERS
Cours préparatoire
d'une durée de 8 mois, pour
élèves internes du sexe masculin, âgés de 16 à 18 ans.
3 Cours de cuisine
d'une durée de 4 mois, pour
participants des deux sexes.
Cours supérieur
d'une durée de 6 mois, pour
messieurs et dames. * Age
d'admission: 22 ans au min.
Par décision de l'Assemblée générale de la Société
Suisse des Hoteliers, il a été recommandé aux
sociétaires, quand ils ont besoin de personnel,
de donner la préférence à ceux des postulants
qui auront fréquenté l'Ecole professionnelle de
Cour-Lausanne. * Pour prospectus et tous
les renseignements s'adresser à la Direction de
l'Ecole professionnelle hôtelière, Cour-Lausanne.

Trotz enormem Aufschlag
verkaufe
Schmierseife
weiss und gelb, à 65 Cts. per
Kilo, franko geg. Nachnahme.
Garantiert gute Qualität, in
Kübeln von 40-70 Kg. (642)
Schmierseifenfabrik Dübendorf (Zürich).

Junger Mann
aus sehr guter Familie, mit
Handelschulbildung (Zürcher
Kant. u. Handelsschule), argen-
tinischer Staatsangehöriger,
deutsch, spanisch und etwas
franz. u. italienisch sprechend,
wünscht in einem **Sanato-
rium** oder **Hotel** (Bühelags-
mindestens 1200 m) als Gehilfe
des Direktors oder Sekretärs,
(Steuerg., Maschinenschreiben,
Beaufsichtigung des Personals
etc.) unterzukommen. Verlangt
kein Gehalt, nur Wohnung und
Verpflegung. Würde für die ersten
Monate halben Pensionspreis
bezahlen. Offerten unter Ch.
Z. H. 5764 an die Ann.-Exp.
Rud. Mosse, Zürich, Limmatq. 34.

Servietten
in Leinen-Imitation
zu billigen Preisen
Schweizerische
Verlags-Druckerei
G. Böhm * Basel
10 Leonhardstrasse 10

A remettre à Genève
pour cause de maladie
Tea-Room-Restaurant
de prem. ordre. Situation cen-
trale exceptionnelle. S'adres-
ser: **Herren & Guerchet,**
Rue Petitot, Genève. (753)

Flaschen
aller Art offer. v. Fr. 10 an p. 100
das Flaschdep. A. Vögeli & Cie.
Zürich 8, Tel. 1281. Jil. Preisl. (296)

SUTER FRÈRES
Fabrique de Charcuterie
Montreux
Jambons „Extrafin“
désossés (749)
et cuits à la gelée
**Grand choix de
Charcuterie fine**
Demandez notre liste des prix.

**Infernere
verehrten Leser**
sind gebeten, die Inferenten
unferes Blattes zu verächt-
lichen und sich bei An-
fragen und Bestellungen
stets auf die
Schweizer Hotel-Revue
zu beziehen. *

Hôtel de 1^{er} ordre
de construction toute récente
(100 lits), en pleine prospérité,
dans l'une des principales
villes de la Suisse romande est
à remettre ou à louer.
Eventuellement Mg. (755)
Directeur intéressé
avec apport de fr. 50,000 mi-
nimum. Il ne sera répondu
qu'aux personnes offrant
toutes garanties.
Adresser les offres sous
chiffre Z. J. 5709 à l'Agence de
Publicité Rudolf Mosse, Zürich.

Strebsamer, junger
Hotelfachmann
mit geschäftskundiger Frau,
in leitender, unekündeter
Stellung, kautionsfähig. (756)
sucht Engagement
für kommendes Frühjahr als
Direktor oder Gérant.
Zuschriften unter Ch. Z. N.
5763 befördert die Annoncen-Exp.
R. Mosse, Zürich, Limmatquai 34.

Weinkarten
in moderner und
geschmackvoller
Ausführung bei
ziellen Preisen
empfiehlt
**Schweiz. Verlags-
Druckerei G. Böhm**
Basel.

Gesucht (769)
Heizer-Maschinist
zu baldigem Eintritt in erst-
klassiges Hotel der Zentral-
schweiz. Jahresstelle. Bewerber
müssen im Waschen
mit Maschinen durchaus be-
wandert sein. Solche, welche
ausserdem Kenntnisse in elek-
trischen und Schwachstrom-
anlagen besitzen, werden be-
vorzugt. Offerten mit Zeug-
nisabschriften unter Bekant-
gabe der Lohnansprüche unter
Chiffre B. Z. 3948 an die
Annoncen-Exp. R. Mosse, Zürich.

Hotelbuchführung
Abschlüsse, Nachtragungen, Neueinrichtung, Inventuren,
Ordnern vernachlässigter Buchhaltungen, Revisionen,
besorgen gewissenhaft ::
Albertine Bär & Emil Hohmann
(437) Bücherexperten
Telephon 6392 Zürich II Steinholdenstr. 62
Kommen auswärts. Sämtliche Bücher vorrägl.

**NEUCHÂTEL
CHÂTENAY**
Fondé 1796
HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY
Berne 1914

**NEUCHATEL
PERRIER**
SAINT-BLAISE
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY
BERNE 1914.
(578)

Hotel-Verkauf.
Allerbeste Kaufgelegenheit
für tüchtigen Hotelier und Restaurateur.
Das allseits-bekannt, gut bürgerliche
Hotel Weisses Kreuz
in Chur
(zentral gelegen, 60 Betten, Zwischenstation nach Engadin,
Davos, Arosa, Silvius etc. etc.) wird infolge Todesfalles aus
freier Hand zu ausserordentlich günstigen Preis- und
Zahlungsbedingungen freihändig verkauft. Lebensstellung.
Auskunft erteilen: **Dr. F. Conradin**, sowie das
Notariat Chur. (713)

**Die Mitglieder des
Schweizer Hotelier-
Vereins**
sind gebeten, bei Deckung
ihres Bedarfs die Inseren-
ten der „SCHWEIZER HO-
TEL-REVUE“ zu berück-
sichtigen und sich bei allen
Anfragen u. Bestellungen
auf das Vereinsorgan
zu beziehen.
[Logo]

Wer Beleuchtungs- oder Heizungsanlagen oder Closet-Einrichtungen
in Hotels, Pensionen oder Kuranstalten besorgt,
insertiert mit Erfolg in der Basel-er- Offizielles Organ
in der Basel-er- Hotel-Revue des Schweizer
in soehinenden Hotelier-Vereins.

Dr. Krayenbühls Nervenheilanstalt „Friedheim“
Zihlschlacht (Schweiz), Eisenbahnstation Amriswil, für
Nerven- u. Gemütskranke, Entwöhnungskuren
(Alkohol, Morphinum, Kokaïn usw.) * Gegründet 1891. * Sorgfältige Pflege.
Hausarzt: **Dr. Wannier.** Mg. (ZA 2452) G. Chefarzt: **Dr. Krayenbühl.**

Briefpapiere mit Firma
und Clitid-Druck, lose
oder in Blocks geheftet
Louperts, Rechnungen und
Hotel-Druckfaden aller
Art zu mäßigen Preisen
**Schweiz. Verlags-
Druckerei G. Böhm**
10 Leonhardstrasse Basel Telephon 2511, 4146

Feinster Apéritif :: Feinster Liqueur
**Allein echtes
Burgermeisterli**
Fabr. seit 1815 :: Alleinige Fabrikanten
J. & E. Meyer, Basel
Prämiiert: Bern 1857, Basel 1877, Zürich 1883, Paris 1889
Basel 1901 Goldene Medaille Bl. 665 G.

Maitre d'hôtel
Suisse, 40 ans, linguiste, **cherche place.** Prend-
drait aussi direction ou gérance en Suisse ou à l'étran-
ger. S'adresser sous chiffre Sc 5016 Z à Publicitas
S. A., Zürich. (747)

**SCHWEIZERISCHE
VERLAGS-DRUCKEREI
G. BÖHM, BASEL
LEONHARDSTRASSE 10**
MENU-, WEIN- UND SPEISEKARTEN
IN BESTER AUSFÜHRUNG

Weine (60)
Château Conthey, Sitten.
Walliser erster Qualität, ver-
senden billigst in Originalflaschen,
franko, in beliebigen Kisten, die
Depotäre der Zentralschweiz:
LANG & SCHMID
Weine en gros * LUZERN
In Bordeaux sind wir Vertreter des erstklassigen
Hauses **Johnston**, gegründet 1784, und haben auf Lager.
Médoc, St-Estèphe, St-Emilion und St-Julien.

Die Haus-Ungezieferplage
ist endlich gelöst durch (768)
Schwabex-Pulver
gestaltlich geschützt.
Schwabex ist ein absolut sicher wirkendes Vernichtungsmittel aller
Schwaben, Russen, Wanzen, Heuschrecken, Grillen, Mäuse etc. Schwabex ist
keine Borm, kein Gift, es wirkt tödend, desinfiziert die Schmutzstellen, ver-
hindert Verwesungsgeruch, riecht nicht und stäubt nicht. In wenigen Wochen
vieler hundert Anerkennungen von Bäckern, Metzgerei, Konditoren, Hotels,
Hausaltungen etc. Preise: 1 Kilo Fr. 2.—, 1/2 Kilo Fr. 1.—, 1/4 Kilo Fr. 0.50.
Portozuschlag, Versand p. Nachnahme oder Vorleistung des Betrages durch
J. Baumann, Obere Klostergasse 1, St. Gallen.
Alleinvertretung für die Schweiz. :: Postcheck No. IX 1536.

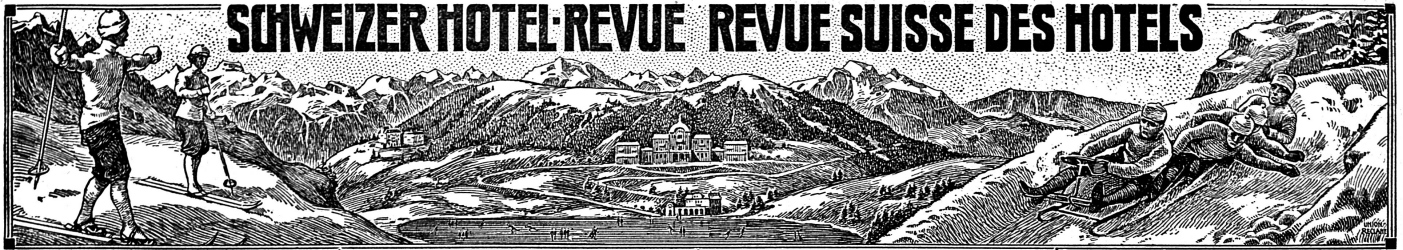
KUNST-HONIG
„MELDORO“ Bl. 647 G.
hergestellt aus reinem Fruchtzucker und echtem
Bienenhonig, in hervorragender Qualität, offerieren:
in Blechkesseln à 20 und 30 Kg., per Kg. Fr. 1.60
* 5 * 10 * 15 * 20 * 30 * 40 * 50 * 60 * 70 * 80 * 90 * 100 *
brutto für netto, ab Basel * 1.70
E. Christen & Cie., Basel.

Zum Bezug reingehaltener
**Schweizer-
fremder Weine**
aus den besten Provenienzen, empfiehlt sich
Wilh. Müller, Wyl (St. Gallen)
Vertreter der Firma **Kleiber & Co. in St. Gallen.**
(805)

Zu verkaufen (764)
auf bestem Fremdenplatz, ein
gut eingeführt. Hotel I. Ranges
mit 160 Betten, Tennis, Garage, grosser Park, wegen
eingetretenen Familienverhältnissen weit unter dem
realen Wert. Die Hypotheken werden sicher gestellt. Nähere
Auskunft erteilt **Ernst Jenni, Hiltterfingen (Thunersee).**

Schweizer. Gasherdfabrik Spada, Zürich
Feilengasse 7 * Inhaber **K. Engler** * Telephon 1158.
Fabrikation von
Gasherden

und Apparaten mit dem **Patent-Spadabrenner**, konkur-
renzlose Vorteile, effektive bis 50% **Gasersparnis**, antilich
geprüft. Gasherde mit **Patent-Bratofen** und **Warmwas-
ser-Reservoir.** Jedes System kann umgeändert und mit
Spadabrenner versehen werden, Umänderung zahlt sich von
selbst zurück. Zahlreiche Anerkennungsbescheiden. Spezialität
in grösseren Herdanlagen für Anstalten, Hotels usw., mit
Gas- oder Kohlenfeuerung. Büff-Tellerwärmer mit Heizung
vom Herde aus. Anfertigung von Rührerapparaten in be-
liebiger Grösse, für Private, Wirte, Metzger, mit oder ohne
Wassereservoir. Spezielle Hitzabsonderung und abgekühlter
Rauch, mit Gas- oder direkter Feuerung. Kann gleichfalls
für guten Luft-Trockner für Fleisch und als Dörranlage für
Obst verwendet werden. Transportable Backöfen zum selbst-
backen, für Landwirte, Konditoreiföfen, Kasserollegetelle,
Kohlenwagen für Zimmer, sehr praktisch. Verkauf der be-
kannnten äusserst soliden, handgebämmerten Stahl-Brat- und
Omelettepfannen. (767)



Cours de cuisine de l'Ecole professionnelle de la Société Suisse des Hôteliers à Cour-Lausanne.

Le 15 Janvier 1917 commencera un nouveau
Cours de cuisine

avec durée jusqu'au 15 Mai.

Pour renseignements et plan d'enseignement s'adresser à la

Direction de
l'Ecole Hôtelière à Cour-Lausanne.

Avis concernant les Droits d'auteur.

Les honorables sociétaires qui n'ont pas encore réglé les droits d'auteur échus sont priés d'envoyer le montant dû le plus tôt possible à Mr. C. Tarlet, agent général de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique, Beundenfeldstrasse 7, Berne.

Société Suisse des Hôteliers,
Le président:
Dr O. Töndury.



Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité

de la
Séance du 19 Déc. 1916, à 8 heures du matin,
à l'Hôtel Steinbock, à Coire.

Sont présents:

- Mr le Dr O. Töndury, président,
- » L. Gredig, vice-président,
- » E. Bezzola, suppléant,
- » A. Brenn, »
- » Ch. Elsener, »
- » E. Stigeler, secrétaire.

Délibérations:

1^o Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

2^o Action de secours. — Le Président informe le Comité qu'aucune réponse du Conseil fédéral n'est encore parvenue aux deux requêtes du Comité des 10 Octobre et 29 Novembre concernant la révision de l'ordonnance fédérale du 2 Novembre 1915 concernant la protection de l'industrie hôtelière contre les conséquences de la guerre. Au cours de la séance le Comité est informé que quelques Conseillers nationaux viennent de déposer au Conseil national une interpellation demandant au Conseil fédéral s'il ne pense pas procéder à la révision par urgente de l'ordonnance concernant la protection des hôteliers. Comme le fait d'une omission de cette révision signifierait la catastrophe économique pour bien des hôteliers le Comité exprime l'espoir que le Conseil fédéral décrètera les mesures demandées à temps utile.

3^o Question des prix normaux. — En exécution des décisions du Conseil de surveillance le Comité adopte le projet de la circulaire à adresser aux sections locales.

Le secrétaire fait un rapport au sujet d'une conférence ayant eu lieu dernièrement entre la délégation désignée par le Conseil de surveillance et la direction de la Société suisse des Cafetiers.

4^o Droits d'auteurs. — Il est donné connaissance au Comité du préavis juridique concernant la situation juridique du rapport avec la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique à Paris par suite de la prétention de la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique de Vienne de faire valoir directement leurs droits. La Société de Paris a donné au Comité des garanties concernant les points suivants: 1^o Aucun membre ne sera obligé de payer sa taxe deux fois; 2^o les parts revenant aux compositeurs autrichiens seront réservées aux ayants-droit. Les membres auprès desquels la Société autrichienne tentera de prélever des taxes sont priés d'en informer de suite le Comité, afin que leurs intérêts soient dûment sauvegardés.

5^o Exclusion de membres. — Deux cas dans lesquels des Sociétés locales ont demandé l'exclusion de membres de la Société sont renvoyés à la prochaine séance pour complément d'information.

Par contre il est fait droit à la demande d'exclusion d'un membre présenté par la Société locale de Bâle, ce membre ayant refusé de se soumettre au tarif établi par la Société locale. L'hôtelier en question avait promis d'observer le prix de pension minimal fixé dans le dernier Guide des Hôtels, mais la Société locale avait fixé un prix un peu supérieur à celui-là pour la catégorie dont fait partie l'hôtel en question et ce prix a été adopté par tous les autres hôtels appartenant à cette catégorie. Le Comité jugea que dans un cas pareil la Société locale doit être protégée et il a décrété la radiation du membre en question de la liste des membres de la Société Suisse des Hôtels.

6^o Introduction de jours sans viande. — Le Département Suisse de l'Economie Publique a adressé le 25 Novembre au Bureau central un mémoire priant la Société d'étudier la question de savoir si et dans quels cas l'introduction de jours sans viande devrait être décrétée ou de quelle manière les repas pourraient être simplifiés par une plus grande restriction de la consommation de viande et d'autres denrées alimentaires.

Le même mémoire a été adressé aussi à la direction de la Société suisse des Cafetiers. Pour y donner une réponse identique cette direction s'est mise en rapport avec notre Comité. La question a été traitée dans une conférence ayant eu lieu dernièrement entre la délégation spéciale de notre Société et les représentants de la Société des Cafetiers. Les points principaux de la réponse y ont été établis. Le secrétaire présente un rapport détaillé concernant cette question. Le Comité accepte les propositions de la conférence et charge le secrétaire d'élaborer la réponse pour le Département de l'Economie Publique.

7^o Annulation d'ordres d'insertion. — Un membre de la Société prie le Comité d'étudier la question de savoir s'il n'est pas possible d'annuler complètement les ordres d'insertion donnés avant la guerre et non exécutés en partie. La question a fait l'objet d'une étude juridique peu après le début de la guerre et il a été établi que le contrat d'insertion ne peut pas être résilié unilatéralement. Par contre presque tous les éditeurs à peu près ont consenti à remettre l'exécution des ordres donnés jusqu'au retour de temps meilleurs.

De la délibération au sein du Comité il ressort qu'il ne faut songer à obtenir une annulation complète des ordres d'insertion, toute base juridique pour obtenir ce résultat faisant défaut.

8^o Office suisse du Tourisme. — L'association «Pro Sempione» a prié le Comité d'appuyer sa requête à la direction générale des Chemins de fer fédéraux pour la prier d'accorder une subvention annuelle à l'Office suisse du Tourisme à créer. Le Comité décide d'accéder à cette demande.

9^o Divers et communications.

a) Il est donné connaissance d'une lettre de l'Union des Sociétés suisses de Développement par laquelle cette union promet son concours dans les limites du possible pour la question de l'établissement des prix normaux.

b) La proposition faite par un membre de prélever des taxes supplémentaires de renchérissement devient sans objet par suite de la publication dans l'organe de la Société.

c) Les projets d'en-tête pour la «Revue des Hôtels» (feuille principale et supplément) présentés par le Bureau central sont adoptés.

Séance levée à midi et demi.

Le président: Dr O. Töndury.
Le secrétaire: E. Stigeler.

Au tournant de l'année.

La semence de paix est répandue. Bien que l'Entente n'ait pas encore répondu officiellement à l'offre des Puissances centrales et bien que les discours parlementaires des hommes d'Etat dirigeants tendent bien plutôt à un rejet pur et simple de cette proposition les pacifistes ne doivent pas abandonner toute espérance, car c'est déjà en soi pour l'humanité entière un gros gain que des notes officielles relatives à la paix, même si celles-ci ne conduisent pas du premier coup au but, s'échangent en ce moment. D'après les discours parlementaires tenus jusqu'à présent par les hommes d'Etat qui mènent les affaires des Alliés la perspective d'un prochain accord paraît en tout cas excessivement faible, mais enfin elle n'est pas absolument exclue, car la proposition de paix n'a pas été repoussée, et l'on peut toujours supposer une discussion secrète engagée sur les conditions voulues de part et d'autre. Du côté de l'Entente il n'est tombé ni un oui entier ni un non absolu. On en peut inférer que l'offre de la Quadruple n'est pas purement et simplement déclinée, mais qu'on veut dans le camp adverse se donner le temps de peser l'invitation et d'entrer par l'entremise des neutres eux-mêmes dans un échange d'idées. Mais, échange d'idées n'est point encore un accord et rien n'autorise par conséquent aujourd'hui à admettre que la conclusion de la paix est prochaine. Au contraire, si l'on considère le ton de la presse et le texte des discours officiels comme étant l'état d'esprit fondamental dans les pays belligérants, il y a encore aujourd'hui entre les parties en lutte le même abîme infranchissable qui, il y a deux ans et demi, a conduit l'Europe à la guerre. Que ces profonds antagonismes existent encore à l'heure qu'il est, c'est ce qui résulte de tout ce que nous arrivons à savoir des pays engagés dans la tourmente. Malgré un extrême et général désir de la paix aucun des deux groupes de puissances ne semble vouloir céder. Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant si de toute part de formidables préparatifs et armements sont en voie d'exécution en vue des campagnes du printemps. Apporteront-ils la décision finale? Nul aujourd'hui ne peut le dire, mais il est en tout cas une chose certaine c'est que du moins l'Entente place de grandes espérances sur le résultat de cet effort et n'a pas l'idée d'entrer avant cette époque dans des pourparlers définitifs de paix. Ce n'est pas à dire cependant qu'il faille absolument douter de la bonne étoile de l'humanité. La guerre, qui n'a pas pu jusqu'ici apporter la solution recherchée, ne l'apportera probablement pas davantage plus tard et c'est pour cela que, sitôt reconnue leur inutilité et leur impuissance à obtenir la décision sur le champ de bataille, les efforts en surenchère pourraient bien disposer les deux parties à négocier et enfin préparer ainsi la paix que la guerre aura été incapable d'apporter. Il en résultera, outre cela, l'expérience que la guerre a fait son temps, qu'elle est un moyen impuissant pour solutionner les antagonismes politiques et les problèmes politiques; cette conviction générale ouvrirait pour toujours la voie aux règlements des litiges internationaux par l'arbitrage. Quoi qu'il advienne, le duel n'est pas encore à la veille de finir et nous verrons encore de terribles batailles avant que la raison l'emporte, mais le fait que le mot de «paix» a déjà été employé officiellement peut toujours être regardé comme un indice significatif que les efforts militaires ont franchi leur point culminant et qu'il y a dès à présent des chances plus favorables qu'on en vienne à discuter. C'est là un gros gain en même temps qu'un gros progrès, de nature aussi à nous réconcilier avec l'année qui s'est éteinte après avoir coûté au monde civilisé de si effroyables sacrifices de sang et d'argent.

Misère et ennui n'ont pas manqué non plus à notre peuple cette année. Bien que, grâce à notre neutralité, nous ayons échappé aux horreurs de la guerre et que nous n'ayons pas besoin de répandre le sang de nos hommes et de nos jeunes gens pour de folles ambitions nous n'en avons pas moins eu à lutter avec de sérieux soucis. Certaines branches d'industries accusent, il est vrai, par rapport à l'année précédente, un développement très satisfaisant et le commerce s'est, dans certains compartiments, bien «remonté» de la secousse éprouvée au début de la campagne, mais la situation d'autres industries, comme la broderie, l'horlogerie, etc., a encore notablement empiré. La raison en est en partie dans le manque de matières premières en partie dans le manque de commandes et surtout, dans notre isolement complet loin du trafic mon-

dial, isolement qui se manifeste particulièrement par le ralentissement toujours plus grave de l'importation. Une légère amélioration de leur situation s'est par contre produite en faveur des entreprises de transports dont les recettes se sont un peu relevées par comparaison avec l'année antérieure, mais, l'un dans l'autre, le commerce et l'industrie sont si bas descendus que plus ça dure moins on peut se soustraire à de sombres préoccupations. C'est notamment le cas en ce qui concerne le ravitaillement des vivres qui devient toujours plus difficile par suite des mauvaises conditions de l'importation, en sorte que les autorités ont dû déjà envisager des mesures de rationnement et examiner la création de cartes de pain et de viande. Ce qui va le mieux chez nous c'est évidemment la «campagne». Sauf les pommes de terre, la récolte a été bonne à tous égards, l'agriculture a écoulé ses produits à des prix élevés, parfois même fantastiques et elle a réalisé ainsi sur le consommateur d'énormes bénéfices, habile qu'elle a été à savoir exploiter l'heure favorable et la fièvre d'achat du public en même temps qu'elle trouvait des serviteurs et des associés complaisants dans les spéculateurs et les revendeurs. Il a semblé un moment que les autorités voulaient agir contre ce trafic nuisible, mais elles en sont restées aux menaces et les paysans et les hausseries de l'alimentation ont pu continuer d'arrondir leurs magots, confiants dans le dicton qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Il est indéniable que le renchérissement actuel doit pour une grosse part être attribué à l'attitude égoïste de quantité de paysans et cela est d'autant plus regrettable qu'en fait la récolte de cette année avait été absolument bonne et permettait d'espérer de la part des agriculteurs plus d'égards pour leurs concitoyens moins heureux. Nous ne voulons cependant pas exagérer les plaintes et, quoique avec résignation, nous devons nous estimer satisfaits du sort qui nous a été assigné par la Providence, car malgré tous nos soucis d'ordre économique nous pouvons en tous cas nous regarder comme heureux de vivre une existence paisible au milieu de l'Europe en feu.

La situation générale de l'hôtellerie a, durant l'année qui s'achève, encore empiré sensiblement car étant basée sur le trafic international notre industrie souffre plus que d'autres de la prolongation de la guerre. Le mouvement des étrangers a encore, si possible, reculé par rapport à l'an dernier, cela en raison surtout des interdictions d'émigration promulguées en Angleterre et en Allemagne. Quelques rares stations climatiques et quelques centres étrangers accusent bien une augmentation réjouissante du chiffre de leurs visiteurs, mais cette clientèle appartenant surtout au public suisse l'augmentation ci-dessus n'a pas pu couvrir le déficit qui s'est produit sur le nombre des visiteurs étrangers. Il n'a fallu en tous cas songer nulle part ni à gagner ni à faire de l'argent et bien que dans trois ou quatre grandes villes les affaires hôtelières se maintiennent à une hauteur relativement satisfaisante et bien qu'également les prisonniers de guerre hospitalisés aient apporté quelque mouvement dans les régions de montagne, cela n'a nullement pu arranger la position critique de l'hôtellerie, d'autant moins que c'est précisément sur notre métier que le renchérissement des vivres exerce dans la forme la plus grave son influence. Des conséquences tout à fait attristantes ont été dues particulièrement aussi à la politique de prix si aveuglément suivie par nombre d'hôtels qui n'ont certes pas amélioré leur situation avec leurs tarifs réduits à cause des temps et leurs «prix de guerres», mais ont par contre compromis plus ou moins la considération de l'hôtellerie tout entière. Cet abominable système est, chacun le sait, le talon d'Achille de notre industrie, aussi faut-il saluer comme un progrès hautement réjouissant le fait que la Société centrale et les Sociétés hôtelières locales cherchent à combattre ce chiancre par des réglementations de prix et des conventions ayant force d'obligation générale. Que le gros de ces efforts tendent à la suppression de la concurrence déloyale, au relèvement des prix hôteliers en même temps qu'à la simplification des menus ne satisfasse pas certains aubergistes et moins encore certains voyageurs, peu nous chaut et la seule chose qui importe c'est que la majorité des hôteliers a enfin tiré de la crise actuelle les leçons qu'elle comporte et sont décidés de tenir compte à l'avenir des conditions nouvellement créées. La vieille routine suivie dans la politique des prix peut-elle donc être regardée comme désormais vaincue?

L'un dans l'autre la situation qui s'est abattue sur l'hôtellerie depuis la déclaration

